



## DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable, dûment signée par la commune.

La demande doit être adressée, **au moins 15 jours ouvrés avant la date de l'occupation**, la date de réception faisant foi :

[Accueil@mairie-orcines.fr](mailto:Accueil@mairie-orcines.fr) ou par courrier Mairie – Place Saint-Julien – 63870 ORCINES

### Attention

**Il s'agit d'une demande d'autorisation ; un arrêté municipal vous sera envoyé si cette demande est agréée**

## DEMANDEUR

Nom –Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

E-mail :

## OBJET DE LA DEMANDE

Effectuer un déménagement / emménagement

Déposer une benne

Installer une emprise de chantier (échafaudage, palissade, etc...)

Adresse

Durée de l'occupation : nombre de jours, dates et heures

## Perturbations

rue barrée à la circulation

chaussée rétrécie

trottoir neutralisé

Observations :

**[Merci de joindre un plan](#)**

Date

signature